

## Communiqué de presse



### Contacts presse

Délégation à l'information et à  
la communication  
01 40 15 83 31  
service-presse@culture.gouv.fr

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

[www.facebook.com/ministere.culture.communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

<https://twitter.com/MinistereCC>

## 21 propositions pour valoriser les collections publiques d'art contemporain au XXI<sup>ème</sup> siècle

Le directeur général des patrimoines, Vincent Berjot, et le directeur général de la création artistique, Michel Orier, ont remis un rapport sur les collections publiques d'art contemporain au XXI<sup>ème</sup> siècle à Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, le 31 janvier 2014.

À la demande de la Ministre, le service des musées de France de la Direction générale des patrimoines et le service des arts plastiques de la Direction générale de la création artistique ont organisé conjointement en 2013 des rencontres et des groupes de travail de professionnels. Ils ont dressé un état des lieux des collections publiques d'art contemporain et proposé un ensemble de mesures permettant de renforcer la visibilité de ces collections et leur accès, et de favoriser les collaborations interprofessionnelles.

Gérées et diffusées sur l'ensemble du territoire national par des institutions très diverses - musées nationaux et territoriaux, Fonds national d'art contemporain, Fonds régionaux d'art contemporain (Frac), artothèques - les collections publiques d'art contemporain en France, qui incluent le très vaste corpus d'œuvres installées dans l'espace public, constituent la plus importante collection publique d'art de notre temps.

L'objectif est de favoriser, développer et promouvoir les collaborations et la synergie entre les différents réseaux de l'art contemporain. Cette démarche vise à susciter de nouvelles solidarités entre les acteurs de ces institutions afin que chacun puisse accéder et s'approprier cet ensemble patrimonial exceptionnel.

Le rapport remis à la Ministre fait la synthèse des réflexions sur l'enrichissement des collections, leur connaissance et leur diffusion. L'engagement fort d'Alfred Pacquement, alors directeur du Musée national d'art moderne-Centre Pompidou, de Richard Lagrange, directeur du Centre national des arts plastiques, et de Blandine Chavanne, directrice du musée des beaux-arts de Nantes, pilotes des groupes de travail, et la mobilisation de l'ensemble des participants, ont permis d'identifier 21 propositions, pragmatiques et ambitieuses, structurées suivant trois axes :

**– développer le travail en commun et renforcer les solidarités professionnelles.**

Sur ce thème, on peut citer : l'organisation d'un forum annuel de la médiation de l'art d'aujourd'hui et la mise en place d'une bourse annuelle des expositions d'art contemporain.

**– améliorer la connaissance des collections afin de renouveler l'écriture et la compréhension de l'histoire de l'art contemporain et de renforcer la diffusion des collections.**

C'est dans cette perspective qu'un bilan et une évaluation des acquisitions seront réalisés tous les ans.

**– étendre la notion de collection et ce qui s'y attache, aux œuvres dans l'espace public.**

Plusieurs propositions en découlent dont l'organisation d'une journée du 1% artistique à l'école et la mise en œuvre d'une application de géolocalisation des œuvres dans l'espace public qui seront lancées lors des prochaines Journées européennes du patrimoine (JEP).

Parmi les 21 propositions, certaines ont été achevées en 2013, comme la création du portail des collections des Frac à l'occasion de leur 30<sup>ème</sup> anniversaire. D'autres mesures, plus techniques, sont en cours d'élaboration comme l'article de loi protégeant les collections des Frac ou la circulaire protégeant les œuvres dans l'espace public. Enfin, certaines dispositions au long cours, comme l'élaboration d'un référentiel partagé sur les conditions de conservation, la mise en œuvre d'un programme de recherche sur les collections publiques d'art contemporain ou la création d'un prix national de la commande publique, nécessitent de poursuivre le travail commun en 2014.

Paris, le 31 janvier 2014